Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Date de la convocation 14 novembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Secrétaire de séance :

Nadia DEBBAH

vingt et un novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean-Guy COLLURA, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Pascal PERRIN, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Angélique BENOIST

Représentés: Chantal TOUTTAIN représentée par Christophe DEPONT, Djamila COTTIN représentée par Sandra SOPHIYAIR

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT, Joël LEFEBVRE

Objet: DE_070_2025 - Modification des statuts de la CCVVS : article 15.4 relatif à l'enfance et à l'extrascolaire

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 5211-17 à L 5211-20 ;

VU les statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine ;

VU la délibération n°2025-068 du 23 septembre 2025 de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivante :

ARTICLE 15.4- Enfance-Extrascolaire :

La Communauté de Communes exerce une compétence facultative dans le domaine de l'enfance, comprenant :

- La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion d'équipements ayant pour vocation l'accueil de l'enfant à l'initiative de la communauté de communes ;

- La coordination d'un réseau de services à destination des enfants (0 -12 ans) ;

- Le soutien à des actions locales de parentalité ;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance en lien avec les communes membres et les partenaires institutionnels (CAF, PMI, …).

Considérant que conformément à l'article L 5211-17 du CGCT les communes ont trois mois pour statuer sur cette proposition ;

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_070_2025-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les modifications proposées par le conseil communautaire

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_070_2025-DE
A G E D I